COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 23 juin 2016

n°8

page 1/3

EXTRAIT:

Nombre de membres en exercice : 39



PRESENTS (27): M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, M. MIS Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. DUMAS, Mme PETIT, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, M. GUERIN, Mme MERY, M. GANIVELLE, Mme WEINLAND, MM. MICHAUD, AUDEBERT, Mme BRARD.

POUVOIRS (10):

Mme RABUSSIER mandant a pour mandataire M. MEUNIER, M. MAUDUIT mandant a pour mandataire M. ABELIN M. BAUDIN, mandant a pour mandataire M. PREHER Mme FARINEAU mandant a pour mandataire Mme LAVRARD M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. DUMAS M. BEAUDEUX mandant a pour mandataire M. MIS Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MELQUIOND Mme LEBORGNE mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT Mme METAIS mandant a pour mandataire Mme MERY

EXCUSES (2): M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN

Nelly CASSAN-FAUX a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR: Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal et budgets annexes de l'eau potable, des parcs de stationnement.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

L'adoption du compte administratif au conseil municipal de ce jour, a fait apparaître le résultat de la section de fonctionnement de chacun des budgets. Il revient à l'assemblée délibérante d'affecter ces résultats selon les principes suivants :

- si ce résultat est négatif, il est constaté à nouveau en fonctionnement au budget supplémentaire et doit être financé par des ressources courantes,
- si ce résultat est positif, il peut être affecté en partie ou en totalité à la section d'investissement et constitue ainsi un autofinancement de celle-ci. Si le conseil décide une affectation partielle, elle doit forcément couvrir le déficit constaté l'année passée de la section d'investissement, déficit calculé après la prise en compte des reports de crédits.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal),

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 23 juin 2016 n° 8 page 2/3

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 5 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter ce résultat apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget annexe des parcs de stationnement),

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 5 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter ce résultat apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget annexe de l'eau potable),

BUDGET PRINCIPAL

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2015 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement Résultat cumulé fin 2015 (comprenant le résultat de l'exercice 2015	4 348 947,71 €
et le résultat reporté des exercices antérieurs)	
Section d'investissement Résultat cumulé fin 2015 (comprenant le résultat de l'exercice 2015 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	1 236 428,59 €
Solde des crédits reportés de 2015 à 2016	-1 981 201,94 €
Solde de la section d'investissement	-744 773,35 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 4 348 947,71 € selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 2 848 947,71 euros.
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 1 500 000 euros.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2015 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement Résultat cumulé fin 2015 (comprenant le résultat de l'exercice 2015 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	-436 710,71 €
Section d'investissement Résultat cumulé fin 2015 (comprenant le résultat de l'exercice 2015 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 2 547 681,65 €
Solde des crédits reportés de 2015 à 2016	960 806,46 €
Solde de la section d'investissement	-1 586 875,19 €

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 23 juin 2016

n°8

page 3/3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate :

- la reprise du résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 436 710.71 € en déficit de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002).
- la reprise du résultat d'exécution de la section d'investissement soit 1 586 875,19 € en déficit d'investissement reporté (article 001) qui sera couvert par des recettes nouvelles au budget supplémentaire (emprunts).

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2015 de ce budget aux montants suivants:

Section de fonctionnement Résultat cumulé fin 2015 (comprenant le résultat de l'exercice 2015 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 77 227,18 €
Section d'investissement Résultat cumulé fin 2015 (comprenant le résultat de l'exercice 2015 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	-67 704,54 €
Solde des crédits reportés de 2015 à 2016	-22 075,00 €
Solde de la section d'investissement	-89 779,54 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate :

- la reprise du résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 77 227,18 € en déficit de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002).
- la reprise du résultat d'exécution de la section d'investissement soit 89 779,54 € en déficit d'investissement reporté (article 001) qui sera couvert par des recettes nouvelles au budget supplémentaire (emprunts).

POUR:

31

CONTRE:

Ω

ABSTENTIONS:

(M. Guerin, Mme Mery + 1 pouvoir, M. Ganivelle, Mme Weinland, M. Michaud)

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT Publié à la mairie, le 30/06H6

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER